



Plainte suite vandalisme avec pour seul preuve notre parole

Par **laclarica**, le **15/05/2013** à **14:18**

Bonjour,

Nous avons été victime de vandalisme sur notre véhicule à 5 reprises (retro et pare brise) + façade taguée à 2 reprises; nous avons pu identifier l'auteur des faits lors du dernier tags (nous avons veiller toute la nuit)(il s'agit de notre voisin et nous nous en doutions dès le premier fait) nous avons evidemment déposé plainte contre X pour les premiers faits et contre cette personne pour le dernier fait.

Vu que nous n'avons que sa parole contre la notre y a t il pas un risque de classement sans suite si celui-ci nie ? Sachant que nous avons une vidéo mais pas non plus très net et que de toute maniere nous n'avons pas le droit de filmer.

Si jamais cette plainte n'est pas classer ce qu'evidemment nous esperons car nous vivons un enfer depuis 1 mois en se demandant ts les jours ce qui va se passer, y a-t-il possibilité de demander des dommages et interets en plus des frais engendrer par les degradations ?

Merci de votre aide car la gendarmerie ne nous reponds que l'OPJ va vous contacter ... mais nous nous souhaitons que cette personne soit convoquer rapidement pour souffler un peu !!